RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS AGENCES REDOUTÉ IMMOBILIER ET KELLER WILLIAMS GRAND CRU

« JOYEUSES FÊTES »

ARTICLE 1

Les agences REDOUTÉ IMMOBILIER et KELLER WILLIAMS GRAND CRU organisent un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Joyeuses Fêtes ».

ARTICLE 2

Ce jeu est ouvert aux personnes majeures de toute nationalité, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices, de leurs parents, leurs conjoints et alliés, et d'une façon générale des personnels des sociétés et structures participant à la mise en œuvre de ce jeu, directement ou indirectement. Une seule participation par famille est autorisée.

Ce jeu est ouvert aux propriétaires pour les biens en usage d'habitation et aux occupants redevables de la taxe foncière pour les biens en usage professionnel.

ARTICLE 3

Le jeu est doté du lot suivant :

Le remboursement de la taxe foncière 2024 relative au bien immobilier où le panneau sera posé et ramené à l'agence, ce remboursement sera plafonné à mille euros (1 000€) pour le gagnant à l'issue du tirage au sort.

ARTICLE 4

Le présent jeu se déroulera de la façon suivante :

À compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 15 janvier 2025, les clients ou prospects des agences de REDOUTÉ IMMOBILIER et KELLER WILLIAMS GRAND CRU ayant accepté le jeu se verront remettre un panneau publicitaire à apposer sur leur bien immobilier.

La participation au jeu consistera pour le prospect ou client à ramener dans l'une des 2 agences REDOUTÉ IMMOBILIER ou au Market Center KELLER WILLIAMS GRAND CRU ce panneau publicitaire entre le 13 et 15 janvier 2025.

Un listing papier sera établi, répertoriant l'ensemble des panneaux rapportés et auxquels sera attribué un numéro individuel, l'identité du participant ainsi que son adresse et ses coordonnées. Aucun listing informatique ne sera établi. Ce listing aura un usage unique et ne sera pas conservé.

Les clients participants du service location auront un numéro de participation attribué d'office du fait de l'éloignement de certains.

Un tirage au sort sera effectué au sein du Market Center prévu le 16 janvier 2025 parmi les numéros de panneaux rapportés.

ARTICLE 5

Le gagnant sera informé par le Market Center KELLER WILLIAMS GRAND CRU au moment de la soirée ou par mail / téléphone et le lot sera remis par chèque bancaire.

Le lot "remboursement de la taxe foncière 2024" sera remis au participant tiré lors du tirage au sort même s'il n'est pas présent à la soirée de remise.

Les deuxième et troisième lots seront remis aux participants uniquement présents.

ARTICLE 6

Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte de la part du gagnant, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 7

La simple participation au jeu implique la cession à titre gratuit des droits d'utilisation et de diffusion du nom, de la voix et de l'image à des fins publicitaires pour les agences REDOUTÉ IMMOBILIER et KELLER WILLIAMS GRAND CRU concernant la personne ayant gagné le prix.

ARTICLE 8

Les agences REDOUTÉ IMMOBILIER et KELLER WILLIAMS GRAND CRU se réservent le droit de mettre fin à ce jeu ou de différer la date du tirage au sort si des circonstances de force majeure l'exigeaient, sans être tenue pour responsable.

ARTICLE 9

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation complète du règlement et de l'arbitrage en dernier recours des agences REDOUTÉ IMMOBILIER et KELLER WILLIAMS GRAND CRU, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

ARTICLE 10

Le règlement complet du jeu est déposé auprès du Market center KELLER WILLIAMS GRAND CRU, 37 Avenue Hoche 51100 Reims ainsi que dans les agences REDOUTÉ IMMOBILIER 6 place Aristide Briand 51100 Reims et 217 avenue de Laon 51100 Reims. Il sera également accessible sur les sites du Market Center KELLER WILLIAMS GRAND CRU et des agences REDOUTÉ IMMOBILIER, dans l'onglet « Jeu concours ».

(https://www.redoute-immobilier.fr/)

ARTICLE 11

L'ensemble des agents des agences REDOUTÉ IMMOBILIER participent au jeu concours.

Les agents KELLER WILLIAMS GRAND CRU participants à l'opération sont listés ci-après :

BARBIER Alexandre	DUVAL Charlotte	OLSEM Sébastien
BONNECHERE Blandine	FERNANDEZ Elodie	PAGELLA Arnaud
BOUILLÉ-SAUVAGE Agathe	FONTAINE Brigitte	
BUGNOT David	GOURLIN Éric	RAMALI Said
CHAMAUX Mélanie	GUENEAU Maxime	REDOUTÉ Catherine
CHANTEAU-SEREIN Franck	HUBERTY Jean-Charles	REDOUTÉ Charlotte
DARDENNE Karine	LOBRY Alexis	THEVIN David
DIOT Coline	LUCAS Maryline	